

## **Motion du laboratoire Archéorient adoptée à l'unanimité du conseil de laboratoire réuni le 2 juillet 2020**

Le laboratoire UMR 5133 Archéorient, par la voix de l'unanimité de son Conseil, se déclare en très profond désaccord avec la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) telle qu'elle a été présentée à partir du 7 juin dans des conditions dégradées et sans la participation du monde universitaire et de la recherche en raison de la crise du Covid 19 toujours en cours, au mépris de la vive opposition exprimée par la communauté scientifique dès avant la crise sanitaire et qui n'a pas faibli. La relance du projet de LPPR dans ce contexte ne peut être interprétée que comme une marque de dédain à l'égard de la communauté scientifique et universitaire. Nous apportons en cela notre plein soutien aux motions adoptées par différentes instances, entre autres sur le site Lyonnais par la [Commission Recherche de l'Université Lumière Lyon 2 le 29 juin 2020](#) dont nous reprenons ici quelques éléments.

En préambule, comme vient de le faire le Conseil économique, social et environnemental dans son [avis sur la LPPR](#) adopté à une très large majorité le 24 juin dernier, nous posons collectivement la question suivante : **peut-on soigner un système avec les outils qui l'ont rendu malade ?**

Nous considérons que la LPPR n'est pas à la hauteur des enjeux auxquels elle prétend répondre. Pire, certaines de ses orientations sont de nature à fragiliser encore davantage notre système d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) :

- L'échelonnement du financement de la recherche sur les dix prochaines années **ne répond pas à l'urgence de la situation** ;
- Les modalités de financement prévues favorisent les préciputs des appels à projets via l'ANR **au détriment des financements directs et récurrents de la recherche et renforcent la mise en concurrence systématique pour l'accès au financement** ;
- L'appel à un partenariat accru public-privé **va renforcer la dépendance** des enseignant.es-chercheur.es alors même **qu'aucune réflexion de fond n'est engagée sur l'efficacité pour la recherche du CIR depuis sa création** ;
- Les **créations d'emplois pérennes annoncées sont insuffisantes** au regard des besoins des établissements de l'ESR. Les **CDI de mission actent une précarisation croissante, démotivante et psychologiquement destructrice pour les jeunes personnels investis dans la recherche** ;
- Les **chaires de professeur.es junior.s** ne renforcent pas les unités de recherche mais confortent un système de précarité institutionnalisée en début de carrière tout en instaurant une concurrence avec les enseignant.es-chercheur.es actuels et à venir pour la promotion vers le grade de Professeur ou Directeur de Recherche. En tant que laboratoire entretenant de forts liens avec des pays où le « tenure track » est en vigueur, nous pouvons témoigner que nos collègues étrangers subissent ce système plus qu'ils ne le louent ;
- La revalorisation des carrières des enseignant.es-chercheur.es par le seul moyen du régime indemnitaire **ne répond pas aux enjeux d'une réévaluation globale des salaires** dans l'ESR ;
- L'accroissement du nombre de contrats doctoraux est très insuffisant et **ne permet de financer qu'une minorité des thèses en SHS**. Travaillant depuis le bassin méditerranéen jusqu'à l'Asie centrale, nous sommes en contact et en réseau avec nombre de doctorants et chercheurs étrangers, or si la loi comporte des mesures de simplifications administratives à leur séjour, elle ne propose pas de solution à des financements plus que réduits voire honteusement bas pour leur séjour en France (les doctorants étrangers ne recevant au mieux que des bourses de 12 mois pour des thèses de 36 mois minimum via Campus France) ;

- Les articles concernant la formation **ne répondent pas au besoin d'une loi de programmation concernant l'ESR qui tiendrait** compte de l'augmentation du nombre d'étudiant.es et répondrait à la dégradation du niveau de financement moyen par étudiant.e.

En l'occurrence, nous demandons et nous participerons à toute action collective en vue d'obtenir :

- Une **montée en puissance rapide du financement** pour soutenir la recherche publique ;
- Un **rééquilibrage important en faveur des financements pérennes par rapport aux appels à projets** afin de donner aux EC des conditions de travail décentes et un cadre propice au temps long de la recherche ;
- Un **modèle encourageant la coopération et le travail en réseau et équipe** plutôt que la concurrence entre individus, laboratoires et établissements ;
- La **création d'emplois pérennes suffisants de personnels de toute catégorie** dans les ESR pour assumer leurs missions et diminuer drastiquement la précarisation galopante ;
- La **révision des grilles de rémunération** dans l'ESR pour parvenir à des niveaux de salaires conformes aux compétences et aux activités des personnels ;
- La mise en place d'un **plan ambitieux de financement des thèses** en SHS, pour les doctorants français et étrangers ;
- **Le traitement simultané des enjeux de formation et de recherche**, l'articulation entre ces missions et leur financement mutuel étant au fondement de la qualité de notre système d'ESR.